

19 JUIN 2015

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du Mercredi 10 Juin 2015

17 JUIN 2015

DLB 2015/032

L'an deux mille quinze et le Mercredi 10 Juin, à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Christian ALLEMANY, Olivier ASTRUC, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Gérard BARRAU, Antoine BARXIAS-CASTIES, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Louis BORRAS, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Jean-Luc CHAILLOU, Bernard CHAUD, René BUENO, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Philippe FAURE, Francis FORTE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Jean-Pierre LAMBERT, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Richard NOUGUIER, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Gaby RUIZ, Annick SATGER, José SATORRE, Bernard SAUCEROTTE, François TAUPIN, Michel TRINQUIER, Régis VIDAL, Claude VIDAL, Alain VOGEL-SINGER.

Absents excusés : Jean MARTINEZ, Pierre USACHE, Mathieu LESECQ, Alain RYAUX, Sylvie KLEIN, Christian THERON, Christophe THOMAS, Gérard COMBES, Jean AUGÉ, Olivier BRUN.

Objet : REMUNERATION REPRESENTANTS SICTOM A LA SEMPER

Par délibération du syndicat en date du 08 Avril 2013, le projet de création d'une SEM (SEMPER) a été arrêté, suivie d'une autre délibération en date du 19 Décembre 2013 qui a approuvé les statuts. Une dernière délibération, en date du 05 Juin 2014, a nommé les représentants du SICTOM auprès de cette instance.

Les articles L.225-46 du Code du Commerce et L.1524-5 alinéa 10 du CGCT permettent une rémunération des élus du SICTOM à la SEMPER ce que le Président de la SEMPER souhaitait lors du Conseil d'Administration de Juin 2014 pour deux administrateurs, en contrepartie des fonctions exercées et sur la base du régime des élus du Syndicat.

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer sur la proposition de rémunération pour :

- Alain RYAUX
- Bernard CHAUD

sur la base du régime des élus du SICTOM pour le versement d'une rémunération à hauteur de 250,24 euros brut afin de réaliser un suivi technique et financier du développement de la SEM aux instances décisionnaires du SICTOM.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de rémunérer les représentants élus du SICTOM à la SEMPER

Il invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette opportunité.

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à rémunérer les représentants élus du SICTOM à la SEMPER, telles les conditions sus exposées.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,
PEZENAS-AGDE
SICTOM
Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 16/06/2015
et de sa publication le 16/06/2015

A Nézignan l'Évêque, le 16/06/2015

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
17 JUIN 2015
SERVICE COURRIER